



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

#### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	26.10.2020
<b>Titre du projet du marché</b>	Grangeneuve - Appel d'offres pour un nouveau bâtiment pour les cultures fromagères - Grangeneuve
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	210798
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1159087
<b>Date de publication SIMAP</b>	23.10.2020
<b>Adjudicateur</b>	Etat de Fribourg Service des bâtiments SBat Michel Graber, chef de section Route des Daillettes 6 1701 Fribourg
<b>Organisateur</b>	Ruffieux-Chehab Architectes SA Monsieur Yann Christen 18 Bd de Pérolles 1700 Fribourg
<b>Inscription</b>	Pas applicable.
<b>Visite</b>	se référer à SIMAP.
<b>Questions</b>	se référer à SIMAP.
<b>Rendu documents</b>	se référer à SIMAP.
<b>Rendu maquette</b>	Pas applicable.
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	Mandataire général (Architecture/GC/CVS/EL/MCR)
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	se référer à SIMAP.
<b>Communauté de mandataires</b>	se référer à SIMAP.
<b>Sous-traitance</b>	se référer à SIMAP.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	se référer à SIMAP.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	se référer à SIMAP.
<b>Conditions de participation</b>	se référer à SIMAP.
<b>Critères d'aptitude</b>	se référer à SIMAP.
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	se référer à SIMAP.
<b>Indemnités / prix :</b>	se référer à SIMAP.

#### Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce ::

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	voir observations.
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	aucun.
<b>Observations de l'OMPr</b>	L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.  L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.  Cette procédure est certifiée par l'OMPr et n'a donc pas fait l'objet d'une analyse détaillée. Veuillez-vous référer à SIMAP ou à la

FAO pour plus de détails.



**s i a**  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**  
Conférence Romande des Associations  
d'Ingénieurs et d'Architectes